

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 12 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le dix-neuf mai deux mil vingt à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Terrain
- 2 - Photocopieurs mairie et école
- 3 - Peinture classe PS/MS
- 4 - Reprise de l'école, cantine, garderie
- 5 - Délibération pour le document unique
- 6 - Remboursement Groupama

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 19 MAI 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisonnelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Étaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Philippe PLU, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD, M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, Mme Maryline GENIER, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, M. Rudy OSMONT, A. COLIN,

Était absente non excusée : Mme Sabrina GAREL,

Secrétaire de séance : M. Emmanuel VIOT

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 06 mars 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1 - TERRAIN

Lors de la réunion du 15 mars 2019 concernant l'achat de terrain des parcelles cadastrées section A n° 554 et 676 pour une surface totale de 5 871 m², le conseil municipal avait décidé d'acquérir ce terrain pour un montant de 2€ le m².

Cependant, le prix proposé n'a pas emporté l'agrément des indivisaires qui souhaitent que la commune puisse modifier sa proposition afin de la porter à 5€ le m².

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent d'acquérir ces parcelles au prix de 5€ le m² et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2 - PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE

Le photocopieur de l'école est trop ancien et le contrat se terminait fin avril. Étant donné que l'appareil est en location, Touiller nous propose de nous le remplacer et de souscrire un nouveau contrat de maintenance. Il nous propose un photocopieur reconditionné garantie 5 ans avec maintenance et mise à disposition pour un contrat de 22 trimestres au forfait de 160€HT/trimestre, incluant 10 000 pages NB/an et 2 000 photocopies par an.

Afin de comparer, il a été demandé un second devis auprès de la société C'PRO qui régit le photocopieur de la mairie. Cette dernière nous propose de mettre à disposition le photocopieur de la mairie pour l'école et de nous fournir un photocopieur neuf pour la mairie pour un montant

de 186€HT/trimestre pour les deux photocopieurs incluant les frais d'installation. Le prix de la photocopie couleur est à 0.045€ la copie et celle du noir et blanc est à 0.0045€ la copie. A cela, il faut rajouter le contrat assistance connectique de 12€HT par mois.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de C'PRO de mettre le photocopieur de la mairie à disposition de l'école et d'acquérir un nouveau pour la mairie pour un montant de location de 186€HT/trimestre. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3 - PEINTURE CLASSE PS/MS

Un devis a été demandé auprès de BALIDAS RÉNOV pour des travaux de réfection des peintures de la classe PS/MS afin qu'ils soient exécutés pendant la période de confinement . Ces travaux s'élevaient à 5 255.75€TTC.

4 - REPRISE DE L'ÉCOLE, CANTINE ET GARDERIE

Comme annoncé par le Premier Ministre, la reprise des établissements scolaires se fera de manière progressive et avec la mise en place de conditions d'accueil respectant au mieux les préconisations sanitaires. Suite à un sondage auprès des parents, il a été décidé avec l'équipe enseignante d'accueillir les élèves en deux étapes. Du 12 au 19 mai, ne seront accueillis que les élèves de la GS/CP au nombre 10 plus 2 enfants de parents prioritaires et à compter du 25 mai que les enfants de la moyenne section dont les parents ne pourront les garder chez eux.

Compte tenu, également, du retour du sondage, une garderie et une restauration scolaire, offrant un repas chaud, ont été mis en place pour un nombre limité d'enfants.

5 - DÉLIBÉRATION POUR LE DOCUMENT UNIQUE

La commune de Maisoncelles-du-Maine a établi son document unique selon l'article L4121-1 du Code du Travail. Ce dernier prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : des actions de prévention des risques professionnels ; des actions d'information et de formation ; la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Afin de répondre à ces obligations, la collectivité, accompagné du service SPAT du CDG53 a élaboré le Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Monsieur le Maire a donc donné un résumé de ce document unique et demande aux membres du conseil de valider ce document.

Le conseil municipal décide :

- De valider le Document Unique présenté ce jour
- De valider les actions de prévention prévues dans le plan d'action
- D'autoriser le Maire à signer le Document Unique et le plan d'action
- De revoir le Document Unique lors de sa mise à jour qui est au moins annuelle afin de définir de nouvelles actions de prévention qui seront intégrées à un nouveau plan d'action.
- De transmettre les mises à jour au service SPAT du CDG53 qui soumettra ces documents au Comité Technique de CDG53.

5 - REMBOURSEMENT GROUPAMA

Il a été versé, auprès de l'assureur GROUPAMA, une cotisation annuelle pour la flotte de véhicules ainsi que les bâtiments d'un montant 1 992.61€. Après une régularisation il a été constaté que la commune a versé 252.44€ en trop. Afin de normaliser la situation, GROUPAMA nous a envoyé un avis de remboursement de ce montant.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent l'avis de remboursement d'un montant de 252.44€ de GROUPAMA et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Terrain de pétanque

Le terrain de pétanque sera remis en état par le maître d'œuvre de la maison en bois.

2 - Viabilisation

La communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a viabilisé le terrain de Mme Mouttier-Bescher ainsi que les deux parcelles de l'impasse du Closeau.

3 - Bibliothèque

La bibliothèque de la commune de Maisoncelles-du-Main sera fermé jusqu'à nouvel ordre. Cependant, la bibliothèque de Meslay-du-Maine est ouverte pour échanger les livres.

4 - Location salle polyvalente

Toutes les locations de la salle polyvalente jusqu'à fin juin sont annulées.

5 - Voirie

Des travaux de voirie sont effectués dans les mois à venir. D'une part, avec le marché à bons de commande de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez, du point à temps et du reprofilage ponctuel de chaussée sera faits sur le chemin de la Gilardière et la route de Parné pour un montant de 5 240.00€HT et d'autre part, l'entreprise S.N.T.P. SALMON effectuera un curage de fossé sur les chemins ruraux de la Gilardière, la Roussière et la route de Parné pour un montant de 3 228.80€HT.